PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.

MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES. 715 RUE DU CANAL. **GRUNEWALD.**

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Du Sixième District.

Connue comme (Barinque's Nursery) Située enseignure de l'Avenue Peters et de la rue Camp.

Succession de Jeanne Geremine Augustine Larquocet.

No 58,225—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre St Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville le MERCREDI 29 mars 1899 à midi, la suivante décrite propriété à savoir :

Une certaine portion de terre, avec les dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant, ou de quelques façons en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, consistant en la moitié de l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Octavie et l'avenue Peters. Ladite portion de terre étant désignée par la lettre A sur un devis de J. A. D'Hémécourt, voyer, le 16 avril 1877, annexé à un acte de vente par Edward L. Bowers, passé pardevant James Fahey, ancien notaire de cette ville le 23ème jour d'avril 1877, mesurant d'après le dit plan ou devis deux cent soixante dix pieds (270,) de face à la rue du Camp, deux cent soixante deux pieds [162] de face à l'avenue Peters, cent soixante deux pieds [162] de face à la rue Octavie, et deux cent soixante dix pieds (270) sur la ligne séparant de l'autre moitié du dit ilet et étant composé du tout, les lots originaux désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, vingt, vingt et un, vingt deux, vingt trois et vingt quatre, de l'ilet No 26 sur un plan par C. A. Haden, voyer, déposé en l'étude de H. B. Camas ancien notaire en cette ville. Et la moitié la plus près de la rue Camp du lot original désigné par le No 6 et 19 sur ledit plan de C. A. Haden, voyer, étant la même propriété acquise par Philippe Barenque, pendant la communauté qui existait entre lui et sadite femme défunte, par achat de Edward L. Bowers et al. par acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire de cette ville, le 23me jour d'avril 1877 et enregistré dans le bureau des Transferts de cette ville, dans le livre 110, folio 46.

Les améliorations consistant d'un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises et contenant quelques six chambres, écurie et dépendances.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. D. Charbonet, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1899 devant être assumées par l'acquéreur, un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, encanteur,
806, rue Perdido.
K. V. RICHARD, avocat.
23 fev—23—mars 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la Bâtisse du Restaurant Toney,

De la Maison de Bains Toney; Cottage avec un lot de 123 sur 471 pieds.

Située au West End.

Succession de Francisco Bilbasy.

No 56,239—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 15 mars 1899 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout et en particulier les bâtisses et améliorations connues comme le Restaurant Toney, érigé sur le lot No 8 sur la Levée de revêtement au West End sur le Lac Pontchartrain, le droit d'usage et d'occupation jusqu'au 1er juin A. D. 1906 dudit lot No 8 sur le plan du voyer de ville daté le 9 juin 1881, et déposé au bureau de l'ancien Département du commerce de la Ville de la Nouvelle Orléans, et lequel dit lot est dans l'intérieur (Ville) côté de et faisant face à la Levée de revêtement, et mesurant 75 pieds de face à la susdite Levée de revêtement, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Les améliorations sont connues comme le restaurant Toney et consistent en une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises, entourée par une grande varande; la dite bâtisse est équipée de fils électriques et de tuyaux de gaz et contient un grand magasin, cuisine avec vastes fournaux, magasin de dépôt et une ou deux autres chambres; était louée pour $300 six mois finissant le 1er septembre 1898.

2° Tout et singulier les bâtisses et améliorations connues connues comme la maison de bains de Toney, située en face de ladite propriété ci-dessus décrite, ladite maison de bains consiste d'environ 22 chambres, et rapportait l'été dernier à peu près $400.

3° Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé au West End, dans cette ville, sur les rives du Lac Pontchartrain, tel désigné par le numéro 10, sur un plan dressé par W. H. Williams, ingénieur civil, sous la date du 20 avril 1870 et déposé comme plan X, dans l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan ledit lot mesurant à peu près 123 pieds sur chacune des avenues Lee et Lac, sur une profondeur d'environ 471 pieds 1 pouce et qui s'étends de l'une des dites avenues à l'autre, laquelle dite propriété acquise par ledit défunt Francisco Bilbasy par achat de Jacinto Beard par acte passé pardevant Ferdinand J. Aleix, notaire en cette ville, le 23 juillet 1889.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage et contenant environ trois chambres et cuisine; aussi une écurie dans le fond. Avec peu de dépenses on en ferait une charmante demeure d'été, ou pourrait être louée avantageusement.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, aux frais des acquéreurs, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1899, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.
W. S. Benedict, avocat.
11 fev—11 18 25—mars 4 11 12 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Herminie Martin, veuve de Henry Barbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,685—Division C—Attendu que Gustave Kohn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herminie Martin, veuve de Henry Barbey, décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
4 mars—4 8 12

Succession de Catherine Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,813—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. F. Stumpf, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN,
1er mars—1 5 10 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PHARMACIE ET RESIDENCE

Enseignure Closet et Remparts.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

1001, 1003 rue Closet, enseignure N. Remparts.

Succession de Annie Winterboller, épouse de Jacob Sissung.

Mardi, 4 Avril 1899.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur.—Bureau 732 rue Commune — MARDI, 4 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à plusieurs ordres de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 58,103, datés et signés le 27 février et le 28 février 1899, dans l'affaire de la succession de Annie Winterboller, épouse de Jacob Sissung, il sera vendu aux enchères publiques—

Premièrement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Closet, Bourgogne et Lesina, lequel mesure 34 pieds de face sur la rue N. Remparts, par une profondeur et face sur la rue Closet de 95 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues N. Remparts et Closet. Les améliorations consistent en une belle pharmacie, contenant quelque 6 ou 7 chambres, citerne double, cour pavée et hangar dans le fond et connu comme le No 3100 rue N. Remparts.

Deuxièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Closet, Lesina et St-Claude et mesurant 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face sur la rue Closet, par une profondeur et façade sur la rue N. Remparts de 92 pieds, 3 pouces et 7 lignes, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues N. Remparts et Closet.

Les améliorations consistent en un beau cottage double, presque neuf, contenant 4 chambres, citerne et hangar dans le fond de chaque côté et désigné par les Nos 1001 et 1003 rue Closet et rapportant un revenu de $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit à 8 pour cent d'intérêt garanti par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère, les taxes de 1899 et faire un dépôt de 10 pour cent à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 mars—2 5 12 19 26—avril 2 3 4

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simple et double, avantageusement situés, Dans le Sixième District.

Succession de Mme Maria Morphy.

No ——, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 822 rue Commune, MARDI, 14 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 21 janvier 1899, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Le délabrable cottage double en bois, Nos 4608 et 4610 rue du Camp retiré de la rue et contenant galerie de devant, 8 chambres, 2 citernes, hangar, allées de côté et cours dans le fond, etc, décrit comme suit, à savoir :

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 234, borné par les rues Camp, Cadix, Valence et Magnolia, formant le tout du lot original No 21 et un pied de lui contigu No 22, étant le troisième lot de l'encoignure des rues Camp et Cadix, et le plus près de la rue Cadix, et mesurant 21 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage résidence simple No 4732 rue Colisée, retiré de la rue et contenant 2 chambres, cuisine, grande galerie, hangar, citerne, etc., décrit comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 293 borné par les rues Colisée, Valence, Bordeaux et Chestnut, désigné comme lot No 11, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Colisée sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 146, borné par les rues Laurel Berlin et Annonciation et l'avenue Napoléon, désigné par le No 18, lequel dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel, entre l'avenue Napoléon et la rue Berlin, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double Nos 4308 et 4310 rue Laurel, retiré de la rue, ayant galerie de devant, 8 chambres, hangars, citernes, allées de côté, cour dans le fond, etc.

4° La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette, dans l'ilet No 146, borné par les rues Laurel, Berlin, Annonciation et l'avenue Napoléon, désigné par le No 17; lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois No 4812 rue Laurel, retiré et contenant 5 chambres, hangars, citernes, etc., grande cour, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an la dessus avec les clauses usuelles d'assurances; les acquéreurs assument les taxes de 1899, et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier les ventes.

Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 12 jusq date

Succession de Mary Ellen Russell, veuve de John McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,617—Division D—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme John McDermott, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
3 mars—3 7 12

Succession de James Flannery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 55,980—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Barbara Flannery administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Frank Zengel, avocat.
3 mars—3 12 17

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE PAYANT

No 1817 et 1819 rue Troisième,

DANS UN BON VOISINAGE.

Succession de Mme MARY BOARMAN.

No 58,188—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI 16 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 8 février 1899 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Le double et productif cottage en bois, nouvellement bâti à un étage, Nos 1817 et 1819 rue Troisième, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Seconde, Baronne et Dryades, contenant 4 chambres, allée, citerne, hangar, etc., ce chaque côté. Le lot de terre sur lequel ces améliorations sont érigées est situé dans le Quatrième district de cette ville et mesure 33 pieds de face sur la rue Troisième, sur une profondeur de 123 pieds entre lignes égales et parallèles et est la portion restant du lot désigné comme lot No 12 sur un plan de C. A. Hedin, en date du 13 septembre 1851 et déposé pour les références en marge d'un acte de J. Burand à F. A. Upson pardevant T. O. Stark, ancien notaire, mesurant conformément à un plan par M. Harrison, alors voyer de la ville de Lafayette, le 9 octob e 1851, annexé au susdit acte d'achat 50 pieds de face sur la rue Troisième par 123 pieds de profondeur. Dans un voisinage où la propriété est toujours louée par des tenanciers payants, à proximité de toutes les commodités, en faisant un placement sûr et productif.

Termes et Conditions—Comptant et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et payables en 1899, en plus et au-dessus du prix d'adjudication, 10 0|0 comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 fév—12 19 26—mars 5 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—MARDI 14 mars 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune.

Je W. A. Kernaghan, un encanteur dûment autorisé en et pour la Paroisse d'Orléans, vendrai aux enchères publiques sous et par autorité d'un writ à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 février 1899, dans la succession de C. V. Haile No 58 237 du dossier de ladite Cour les propriétés suivantes à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Prytania, Octavia et Pitt et formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Pitt, mesurant 81 pieds de face sur l'avenue Peters par 210 pieds de profondeur et de face sur la rue Pitt entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 60 pieds de face à l'avenue Peters par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans les mêmes district et ilet que ceux décrits plus haut, mesurant 45 pieds de face à la rue Prytania par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Un certain morceau ou portion de terre situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 45 pieds de face à la rue Prytania, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

5° Un certain lot de terre situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Octavia et formant l'encoignure des deux dites rues. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° Un certain lot de terre situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Octavia et formant l'encoignure des deux dites rues. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

7° Deux certains lots de terre situés dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, formant l'encoignure des rues Pitt et Octavia et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pitt sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions—Comptant, et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899, en plus et au-dessus du prix d'adjudication, 10 0|0 comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. H. Manion, notaire aux frais de l'acquéreur.
11 fev—11 12 19 26—mars 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 30 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 23 février 1899, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Thomas Walsh, No 57,877 du dossier de la dite cour, les propriétés suivantes, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 543, borné par les rues Sud Sud Franklin, Sud Liberté, Jena et Cadix; lesdits lots sont désignés par les Nos 2 et 3 sur un devis par H. C. Brown, assistant voyer de ville, en date du 2 août 1895, annexé à un acte pardevant J. J Ward, notaire, le 20 mars 1896. Lesdits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jena, par 125 pieds 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'assomption par l'acquéreur les taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au dessus du prix d'adjudication 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. Terman, Esq., notaire.
26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Denis et Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MATERIEL DE PLOMBIER Baignoires, Outils de Plombier.

LIEUX A L'ANGLAISE,

Tuyaux à gaz et installations

Et tels matériaux et ustensiles trouvés ordinairement dans un

ETABLISSEMENT De Premier Ordre.

—AUSSI—

Un Lot de Meubles de Bureau,

COFFRE-FORT MOSLER,

Un Cheval et Wagon.

Succession de W. T. Flood.

No 58,469—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

Vendredi, 17 mars 1899

A 11 HEURES A. M.

Sur les lieux :

No 1600 rue Prytania, à l'encoignure de la rue Terpaichore, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H Rightor, juge de la susdite cour "Division D" daté et signé le 3 mars 1899 dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci dessous décrites à savoir :

Un lot de matériel de plombier, outils, meubles de bureau, tuyaux de gas, aussi un cheval et wagon et d'autres autres articles. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions —Comptant.
5 mars—5 6 12 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double productif dans le Quatrième District.

Nos 3252 et 3254 rue St Thomas, entre les rues Pleasant et St Thomas.—Succession de Mme Anna Maria Zeller.—No 57 334 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.—MARDI, le 21 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, daté le 13 février 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Le productif Cottage Double Nos 3252 et 3254 rue St Thomas, contenant 3 chambres, cuisine, bâtisse dans le fond et citerne de chaque côté.

Le terrain est décrit comme suit;—1° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Thomas (autrefois Fulton) Pleasant, Toledane et Tchoupitoulas, désignée par le No 6, et mesurant 24 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue St Thomas (autrefois Fulton) 84 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3, et 85 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 7, et 25 pieds 2 pouces 3 lignes en largeur dans le fond, le tout en mesure américaine.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet connu comme le lot de terre ci-dessus premièrement décrit, touchant au même et mesurant 7 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue St Thomas, sur 84 pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne le divisant du No 6 et 9 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond. Les loyers rendus taxé de $18 par mois. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, à l'option de l'acquéreur, les portions de crédit, s'il y en a, devant être démontrées par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1899 et faire un dépôt comptant au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix d'achat.

Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
18 fév—18 19 26—mars 5 12 19 jusq date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Tillie Loeb, épouse d'Abraham Yaruzky

No 58,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, daté et signé le 20 février 1899, dans l'affaire ci-dessus instituée, la suivante décrite propriété, à savoir—

La jolie résidence simple en bois à deux étage No 1350 rue du Camp, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camps, Magasins, Melpomène et Térpsichore.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis par Edgar Pillé, voyer, annexé à un acte passé pardevant H. P. Labatut, notaire, le 30 mai 1895, lequel dit lot d'après cela, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Camp sur 63 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Terpaichore et sur l'autre ligne de côté ledit lot a une première profondeur de 30 pieds 5 pouces 6 lignes, une deuxième profondeur sur une ligne courant obliquement vers la rue Melpomène de 9 pieds 10 pouces, et une troisième profondeur de 23 pieds 10 pouces 6 lignes et une largeur dans le fond de 31 pieds 4 pouces 3 lignes et ledit lot doit être pris à une distance de 34 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Melpomène et Camp sujet à bail là-dessus.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas Rosen, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 fév—25 — mars 5 12 19 26 à date

Wm. P. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de valeur dans le Quatrième District.

Succession de George D. Kimble.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet, le JEUDI, 6 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Frank A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 février 1899, dans l'affaire de la succession de George D. Kimble, No 58,190 de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, les propriétés foncières suivantes :

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 39, lequel est borné par les rues Ste Marie, Félicité, St Thomas et Rousseau, laquelle dite portion de terre mesure vingt-six pieds, huit pouces et quatre dixièmes de face à la rue Ste Marie par soixante trois pieds et un demi pouce de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St. Thomas et vingt-cinq pieds huit pouces et trois-quarts pouces de largeur dans le fond, et soixante-trois pieds sur la ligne de côté le plus près et vers la rue Rousseau.

Conditions Comptant—L'acquéreur devra déposer dix pour cent à l'adjudication et payer l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire.
5 mars—5 12 19 26—avril 2 6

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DU SYNDIC.

Attention Machinistes et Ingénieurs Mécaniciens!!!

Machines de valeur et Elévateur, au local rue Magasins à l'enseignure Lafayette, à l'Encan.

Aussi Billets au Porteur, Jugements et comptes ouverts.

In re W. W. Washburn vs Ses Créanciers

No 52,285 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "C".

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—LUNDI, le 13 mars 1899, à 11 heures A. M., au local enseignure, des rues Magasins et Lafayette, connu comme la manufacture de bottes, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" daté et signé le 1er mars 1899, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée ordonnant à W. H Fitzpatrick encanteur, d'annoncer et de vendre après les délais légaux, tassés les propriétés suivantes, comme suit:—

Un lot de machines consistant en une machine à compter, trente couteaux (scoring knives), un couperet pour les coins, un (punch) poinçon oval, un couperet oblong, une paire de ciseau, 40 pouces, une benne presse à imprimer 10 x 15, un Liberty printing Press 7 x 9, une presse sans nom 8 x 10, élévateur, encoignure Magasins et Lafayette. Aussi, un lot de comptes ouverts, jugement et billets au porteur.

Conditions —comptant sur les lieux.
W. H. FITZPATRICK,
Encanteur.
H. E Upton, Esq et Richardson and Soule avocats.
2 mars— 2 5 12 et 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur pour effectuer un partage.

Magasin et résidence, Nos 515 et 517 Sud Remparts, entre les rues Poydras et Lafayette, et île cottage double, Nos 323 et 325 Nord Claiborne, entre les rues Conti et Bienville. In re Susan Conrad, veuve de John Brandenborg, et ale, vs Philip Brandeborg, et als.

No 58,230—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 4 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, où les plans sont exhibés avec tous les détails, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée le 6ème jour de février 1899, et signé le 10ème jour de février 1899, et un ordre de la même Honorable Cour, rendu et signé le 24me jour de février 1899, ordonnant à William H. Fitzpatrick, encanteur en cette ville, après annonce préalable et conformément à la loi, de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bassin, Poydras et Lafayette, désigné par le Numéro Onze sur un plan fait par Louis Pilié, voyer, daté 24 novembre 1860, et déposé dans le bureau de C. E. Fortier, notaire, comme plan No 63 du livre de plans No 1. D'après ce plan ledit lot mesure vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt cinq pieds trois pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances appartenant à ladite propriété.

Les améliorations comprennent un magasin en bois à un étage, portant les numéros municipaux 515 et 517 rue S. Remparte, occupé par un magasin de ferblanterie et une résidence en brique dans le fond, contenant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au premier, sous un toit en ardoises; aussi une écurie dans le fond, cour brique de, citernes, etc. [le "Brake" et le "Reader" dans ledit local ne sont pas inclus dans cette vente.]

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances en dépendant ou y appartenant ou quelque sorte situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Bienville, Derbigny et Conti, et mesurant quarante quatre pieds, trois pouces et sept lignes de face à la rue Claiborne par cent vingt-sept pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Bienville, et sur la ligne du côté opposé il a une première profondeur de cent cinq pieds et trois lignes, de là il suit à angles droits sur la rue Conti, cinq pieds neuf pouces et cinq lignes de là une autre profondeur de vingt deux pieds deux pouces et une ligne jusqu'à sa ligne du fond, sur laquelle il mesure cinquante pieds un pouce et quatre lignes; le tout d'après un croquis ou plan par L. H. Pilié, voyer, en date du 6 avril 1885, et annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant C. T. Soniat, un notaire en cette ville, le 6 mai 1885; ledit lot comprenant le tout du lot numéroté Sept et partie du lot numéroté Huit, de l'ilet numéro Quarante-sept, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840.

Les améliorations comprennent un cottage double, portant les numéros municipaux 323 et 325 rue N. Claiborne, et contenant respectivement huit et cinq chambres, avec cour pavée en briques, hangars, citernes, etc., produisant un magnifique revenu annuel.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit, en des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur les propriétés vendues, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection ou paiement des billets; bâtisses et améliorations devant être toutes assurées par les acquéreurs, et les polices d'assurance devront être transférées au porteur des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devront assumer en plus et au-dessus de leur enchère, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1899, et déposeront 10 pour cent du prix d'achat avec